

COMPTE-RENDU

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 mai 2009
Date d'affichage 27 mai 2009
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 26 (+ 3 procurations)
votants 29

L'AN DEUX MILLE NEUF

Le DEUX JUIN à dix huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni aux Halles Denis BEALET en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Carles GRELIER

Etaient présents : Mr. Jean Carles GRELIER, Mme Janine BOIS, Mr Pierre RABOT, Mme Marie-Josèphe JACOB, Mr Philippe GALLAND, Mme Cécile KNITTEL, Mr Didier REVEAU, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mr Jean THOREAU, Mr Daniel GUEDET, Mme Marie-Odile DELILLE, Mr Moïse JAMET, Mme Dominique BURLOT, Mr Pascal DEFAYE, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mr Nicolas CHABLE, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mr Gérard GUESNE, Mr François MARIANI, Mme Edith ALIX, Mr Michel ARBOUYS, Mr Claude DROUET, Mme Annette MORIETTE, Mr Hervé MORVAN, Mme Paulette CAVRET

Excusés : Mme Marie-Dominique DAMOTTE-KOPP (Pouvoir à Mme BOIS), Mr Thomas GAETAN (Pouvoir à Mr GRELIER), Mme Patricia BESSUAND (Pouvoir à Mr RABOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Mme Bénédicte MARCHAIS été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

INFORMATION

PRESENTATION DE L'ANTENNE C.N.A.M

Une information est donnée aux membres du Conseil Municipal quant à la mise en place par le C.N.A.M d'une licence en Ressources Humaines et Relations Sociales au sein du Lycée Robert Garnier en octobre 2009.

AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE AVEC L'O.P.H.

Madame Janine BOIS, Maire Adjointe chargée des Affaires Sociales et Familiales, rappelle aux membres de l'Assemblée qu'en décembre dernier, un avenant à la convention pour la mise à disposition de locaux a été signé entre l'O.P.H et la ville. Cet avenant concerne notamment la mise à disposition, par l'OPH, des locaux situés au 9 Rue Viet, pour la ville, et occupés par la Police Municipale.

A cet effet, elle précise aux membres du Conseil Municipal que depuis le déménagement de la Police Municipale en date du 15 mars 2009, il conviendrait d'autoriser la signature d'un nouvel avenant afin de prendre en compte ces modifications.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Reçu en Sous-
Préfecture
le 15 juin 2009

A l'unanimité des membres votants,

Autorise Mr le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer un avenant à la convention entre la ville et l'O.P.H afin de prendre en compte ces changements.

Prend connaissance que le reste de l'avenant est sans changement.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS

Madame Josette JACOB, Adjointe chargée de la Jeunesse et des Sports, informe le Conseil Municipal que deux Associations ont sollicité le versement d'une subvention.

Il s'agit des associations suivantes :

- VSF Athlétisme pour l'organisation des Foulées Fertoises
- Harmonie Fertoise pour l'organisation d'un spectacle

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à verser les subventions suivantes :

- 1.000 Euros au VSF Athlétisme
- 585 Euros à l'Harmonie Fertoise

CONSTITUTION D'UNE LISTE PREPARATOIRE – JURES D'ASSISES 2010 TIRAGE AU SORT DE 24 JURES

- 01 - **RAUEL Raymond**
Né le 17 décembre 1927 à Beaumont les Autels
11 Rue de la Bastille - Retraité
- 02 - LE BRUN Jacques
Né le 18 août 1933 à
2, Rue du Bas Buisson –
- 03 - BARBARAT Luc
Né le 3 juillet 1957 à
4, rue Georges THOREAU -
- 04 - **ROSA Marguerite**
Né le 27 novembre 1957 à Lorient
22, Rue Julien Pesche – Monitrice Educatrice
- 05 - ROLAND Nicolas
Né le 5 janvier 1971 à
20 Rue Julien Pesche – **(Retour du courrier, N.P.A.I.)**
- 06 - PATEYRON David
Né le 16 mars 1987
6 Rue Saint Antoine de Rochefort -
- 07 - GASCHE Madeleine, épouse FOURRE
Né le 5 décembre 1928 à
26 Rue du 4 Septembre –
- 08 - BRETTEAU Auguste
Né le 21 avril 1935 à
7Bis Rue des Calots - Retraité
- 09 - THEROUIN Frédéric
Né le 10 décembre 1973 à
15 Avenue Pierre Brûlé -
- 10 – **THIBAUT Annette**
Né le 17 septembre 1953 à Melleray
27 Rue Hoche – Aide soignante

- 11 - BENOUNA Rédouane
Née le 28 janvier 1962 à
10, Rue de Bretagne -
- 12 - **PILIER René**
Né le 20 janvier 1923 à Moncé en Saosnois
14 Rue Albert Camus – Retraité (problème de santé)
- 13 - **THIBAUT André**
Né le 7 novembre 1944 à Contre en Vairais
6 Rue Gaston Ramon - Retraité
- 14 - GIRARD Suzanne, épouse CHARTRAIN
Née le 28 mars 1921 à
33 Quai d’Huisne –
- 15 - GUYARD Frédéric
Née le 29 septembre 1978 à
2, Rue Henri Desgranges - (**Retour du courrier, N.P.A.I.**)
- 16 - **JARRY Régis**
Né le 10 septembre 1932 à
20 Avenue Pierre Brûlé - **Décédé**
- 17 - GESLAIN Jeannick, épouse OUARDHIRI
Née le 21 janvier 1953 à
4, Rue de la Prairie -
- 18 - CHAPUS Renée, épouse MILET
Née le 5 janvier 1922 à
14 Rue Denfert Rochereau – Résidence « le Chêne Vert » -
- 19 - **BRUNEAU Louise, épouse CHARTIER**
Née le 3 mars 1923 à la Chapelle du Bois
45 Rue Gambetta - Retraité
- 20 - **BRAULT Anne**
Née le 10 mai 1983 à la Ferté Bernard
139, Rue des Maillets 72000 LE MANS – Infirmière diplômé d’état
- 21 - MASSIQUET Charly
Né le 23 avril 1988 à
36 Rue Jean Courtois -
- 22 - GUILLET Catherine, épouse MANIERE
Née le 25 décembre 1963 à
6 rue des Anciens Combattants AFN -
- 23 - **BRETON Joël**
Né le 26 octobre 1949 à Semur en Vallon
6 Impasse Pierre Loti - Retraité
- 24- CHESNEAU Elisabeth
Née le 9 novembre 1959 à
« Ganèse » -

RUE DELABORDE : TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIRIE

Monsieur RABOT, Premier Adjoint au Maire, rappelle aux membres de l’Assemblée que dans le cadre de l’opération immobilière relative à la construction de la résidence « le Richelieu » située Rue Delaborde, plusieurs parcelles ont fait l’objet d’un échange entre la ville et la SEM « la Fertoise ». Il précise à cet effet qu’il conviendrait d’intégrer dans le domaine public communal les parcelles suivantes, d’une superficie totale de 378 m² :

- Section AO, n° 486 (135 m²)
- Section AO, n° 491 (46 m²)
- Section AO, n° 489 (37 m²)
- Section AO, n° 488 (6 m²)
- Section AO, n° 128 (9 m²)
- Section AO, n° 497 (95 m²)
- Section AO, n° 499 (50 m²)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Décide d'intégrer dans le domaine public communal les parcelles ci-dessus dénommées.

Reçu en Sous-
Préfecture le
10 juin 2009

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ET
CREATION D'UNE 8^{ème} COMMISSION MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que lors de sa séance du 1^{er} juillet 2008, le Conseil Municipal avait approuvé le Règlement Intérieur. Ainsi, il rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 20 de ce Règlement Intérieur, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer une 8^{ème} commission dénommée « Commission pour l'Emploi et la Formation Professionnelle ».

Pour ce faire, il procède à l'appel de candidatures auprès des différents conseillers pour la constitution de cette commission.

Après avoir enregistré les candidatures suivantes :

- Pierre RABOT,
- Janine BOIS,
- Didier REVEAU,
- Marie-Odile DELILLE,
- Dominique BURLOT,
- Moïse JAMET,
- Cécile KNITTEL,
- Marie-Paule CAVRET,
- Claude DROUET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise la modification du Règlement Intérieur par la création d'une 8^{ème} commission dénommée « Commission pour l'Emploi et la Formation Professionnelle » ;

Désigne comme membres du Conseil Municipal, outre Monsieur le Maire, afin de siéger au sein de cette commission :

- Pierre RABOT
- Janine BOIS
- Didier REVEAU
- Marie-Odile DELILLE
- Dominique BURLOT
- Moïse JAMET
- Cécile KNITTEL
- Marie-Paule CAVRET
- Claude DROUET

**CONVENTION FOURRIERE ANIMALE : RE-FACTURATION DES FRAIS ET
FIXATION D'UN TARIF JOURNALIER POUR LA GARDE ANIMALIERE**

Reçu en Sous-
Préfecture le
10 juin 2009

Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'Assemblée que par délibération en date du 1^{er} juillet 2008, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'une convention avec la société CANIROUTE pour la gestion de la fourrière animale.

Il précise aux membres du Conseil Municipal que conformément à cette convention, les frais résultant de la capture d'un animal errant sont facturés à la commune.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de re-facturer au propriétaire de l'animal les frais liés à cette capture.

Par ailleurs, Mr le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il conviendrait de fixer un tarif journalier pour la garde animalière des animaux recueillis au sein des services municipaux.

Il propose de fixer ce tarif à 10 € par jour.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Mr le Maire ou l'un de ses Adjointes à émettre un titre de recettes pour la re-facturation des frais de la société CANIROUTE au propriétaire de l'animal capturé ;

Fixe à 10 € le tarif journalier relatif à la garde animalière d'un animal recueilli au sein des services municipaux.

ACHAT ET REPRISE D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Monsieur Pierre RABOT, Premier Adjoint au Maire, propose aux membres de l'Assemblée d'acheter un tracto pelle articulé de marque KOMATSU auprès de la société Comptoir Commercial Manceau du Bâtiment.

Il informe le Conseil Municipal que le prix d'achat pourrait être de 16.000 Euros HT. Il précise par ailleurs que la société C.C.M.B. propose de reprendre l'ancien tracto pelle au prix de 4.000 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Emet un avis favorable à

- l'acquisition par la ville d'un tracto pelle, auprès de la société C.C.M.B., au prix de 16.000 Euros HT.
- la cession à la société C.C.M.B. du tracto pelle 50 HR au prix de 4.000 €

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tous documents et régler toutes factures permettant l'acquisition de ce véhicule.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes à signer tous documents permettant la cession de l'ancien tracto pelle (type 50 HR).

VENTE D' UN LOCAL COMMERCIAL SITUE DANS L'IMMEUBLE « LE CHENE VERT »

Monsieur REVEAU, Adjoint au Maire chargé des Affaires Industrielles et Commerciales, présente au Conseil Municipal le projet de cession d'un local commercial situé dans le Bâtiment A de la Résidence « le Chêne Vert », à la SCI STIL (Place de la République 72400 LA FERTE BERNARD), représentée par Mme PELLETIER.

Ce local commercial, cadastré section AO n° 117p, d'une superficie de 979/10 000^{ème} a été estimé par le Service des Domaines, en date du 1^{er} décembre 2008, à 1. 100 € le m² (marge de négociation de moins 10 % possible).

Reçu en Sous-
Préfecture le
3 juin 2009

Reçu en Sous-
Préfecture le
10 juin 2009

Il propose de vendre ce local commercial au prix de 135 000 Euros nets vendeur et de signer l'acte notarié chez Maîtres LEVEQUE & MOUCHEL (Notaires à LA FERTE-BERNARD), en association avec Maître BRAISCHAUX (Notaire à Bonnétable).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à

- Céder à la SCI STIL (Place de la République 72400 LA FERTE BERNARD), représentée par Madame PELLETIER, le local commercial cadastré AO n° 117p, d'une surface de 979/10 000^{ème} situé dans le bâtiment A de la Résidence « le Chêne Vert » au prix de 135 000 €,
- Signer l'acte notarié chez Maîtres LEVEQUE & MOUCHEL Notaires à LA FERTE-BERNARD, en association avec Maître BRAISCHAUX (Notaire à Bonnétable), les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- Confier la modification du règlement de co-propriété au Cabinet DEJOIE - BARBIER (Géomètres à la Ferté Bernard) et régler les honoraires correspondants ;
- Signer tous documents et régler toutes factures visant au bon déroulement de cette cession.

VENTE D' UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ DANS L'IMMEUBLE « LE CHENE VERT »

Monsieur REVEAU, Adjoint au Maire chargé des Affaires Industrielles et Commerciales, présente au Conseil Municipal le projet de cession d'un local commercial situé dans le Bâtiment A de la Résidence « le Chêne Vert », à la SCI STARC (la Gallerne 28330 COUDRAY AU PERCHE), représentées par Messieurs RICHEFEU et LEVEAU.

Ce local commercial, cadastré section AO n° 117p, 115p, d'une superficie de 638/10 000^{ème} a été estimé par le Service des Domaines, en date du 1^{er} décembre 2008, à 1. 100 € le m² (marge de négociation de moins 10 % possible).

Il propose de vendre ce local commercial au prix de 88.940 Euros nets vendeur et de signer l'acte notarié chez Maîtres LEVEQUE & MOUCHEL (Notaires à LA FERTE-BERNARD).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à

- Céder à la SCI STARC (La Gallerne 28330 COUDRAY AU PERCHE), représentées par Messieurs RICHEFEU et LEVEAU, le local commercial cadastré AO n° 117p, 115P d'une surface de 638/10 000^{ème} situé dans le bâtiment A de la Résidence « le Chêne Vert » au prix de 88.940 €,
- Signer l'acte notarié chez Maîtres LEVEQUE & MOUCHEL Notaires à LA FERTE-BERNARD, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- Confier la modification du règlement de co-propriété au Cabinet DEJOIE - BARBIER (Géomètres à la Ferté Bernard) et régler les honoraires correspondants ;

- Signer tous documents et régler toutes factures visant au bon déroulement de cette cession.

Reçu en Sous-
Préfecture le
10 juin 2009

OPERATION DE MODERNISATION DES DEVANTURES ARTISANALES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES DE LA FERTE BERNARD

Monsieur Didier REVEAU, Adjoint au Maire chargé des Affaires Industrielles et Commerciales, présente aux membres de l'Assemblée le projet d'accompagnement à la modernisation des devantures artisanales et commerciales.

L'objectif de ce dispositif, réalisé en partenariat avec la Chambre du Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe, est d'aider les entreprises artisanales et commerciales à réaliser des travaux de rénovation contribuant à la revalorisation de leur devanture. Il indique à cet effet qu'un projet fixant les différentes modalités qu'il conviendrait de mettre en œuvre a été établi.

Mr REVEAU précise aux membres du Conseil Municipal que l'aide susceptible d'être attribuée par la ville pourrait s'élever à 30 % du montant HT des investissements. Toutefois, il indique que le montant minimum des travaux éligibles pour le versement de cette aide sera de 5.000 €. Quant au montant maximum, celui-ci s'élèvera à 15.000 €. Le montant de la subvention qui sera versée ne pourra être inférieur à 1.500 € et supérieur à 4.500 € par projet.

La Chambre du Commerce et d'Industrie de la Sarthe ainsi que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat seront chargées de l'instruction des dossiers. Un comité d'instruction examinera l'éligibilité des demandes. Le dossier étant au final présenté au Conseil Municipal pour décision d'octroi.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité (27 Pour - 1 Abstention - 1 Opposition) des membres votants,

Emet un avis favorable à la mise en place du dispositif d'accompagnement à la modernisation des devantures artisanales et commerciales des entreprises de la Ferté Bernard, en partenariat avec la Chambre du Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe,

Autorise Mr le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- Confier à la Chambre du Commerce et d'Industrie de la Sarthe ainsi qu'à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat l'instruction des dossiers ;
- Signer tout document ou toute convention avec ces deux instances consulaires afin de mener à bien ce projet,
- Régler les frais qui pourraient en résulter,

Prend acte que les subventions ainsi attribuées se situeront dans la fourchette de 1.500 € à 4.500 €.

Demande à Mr le Maire que chaque dossier fasse l'objet d'une présentation en Conseil Municipal

ZI DE L'EGUILLON : CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN A TROIS RIVERAINS

Reçu en Sous-
Préfecture le
12 juin 2009

Monsieur Didier REVEAU, Adjoint au Maire chargé des Affaires Industrielles et Commerciales, rappelle aux membres de l'Assemblée que la ZI de l'Eguillon est en cours de réalisation. Il précise que celle-ci borde notamment trois propriétés privées.

Il indique au Conseil Municipal que les particuliers en question ont souhaité se porter acquéreur d'une bande de terrain en limite de leur parcelle respective, ceci afin de préserver du mieux possible leur environnement. Il s'agit des propriétaires suivants :

- Mr Michel CAMARET (*Les Grandes Bruyère 72400 LA FERTE BERNARD*), pour une surface de 597 m²
- SCI BAZAGUE (ZI de l'Eguillon 72400 LA FERTE BERNARD) pour une surface de 225 m²
- Mr Jacques MATHURIN (*Les Grandes Bruyère 72400 LA FERTE BERNARD*) pour une surface de 638 m²

Ces parcelles cadastrées respectivement section D, n° 1007 (pour 597 m²), 880p (pour 225 m²), 1008 (pour 638 m²) ont été estimées par France Domaine à 7 € le m² (marge de négociation - 10 %).

Toutefois, et devant les nuisances sonores, environnementales et de tout autre ordre, générées par l'aménagement de cette nouvelle Zone Industrielle, Mr REVEAU propose de céder cette bande de terrain au prix uniforme de 2,36 € à chacun des riverains.

Le compromis et l'acte notarié pourraient être signés chez Maître DURAND (Notaire à la Ferté Bernard). Quant au frais de bornage, ceux-ci pourraient être confiés au Cabinet DEJOIE-BARBIER (Géomètres à la Ferté Bernard) ; l'ensemble de ces frais étant à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Décide :

- De céder à :
 - o Mr Michel CAMARET (*Les Grandes Bruyères 72400 LA FERTE BERNARD*), la parcelle cadastrée section D, n° 1007, d'une superficie de 597 m² au prix de 1.408,92 Euros,
 - o SCI BAZAGUE (ZI de l'Eguillon 72400 LA FERTE BERNARD), représentée par Mr Didier GUERIN, la parcelle cadastrée Section D, n° 880p, d'une superficie de 225 m² au prix de 531 Euros,
 - o Mr Jacques MATHURIN (*Les Grandes Bruyères 72400 LA FERTE BERNARD*), la parcelle cadastrée section D, n° 1008, d'une superficie de 638 m² au prix de 1.505,68 Euros
- De passer outre l'avis de France Domaine en date du 23 mars 2009, compte tenu des nuisances sonores et autres occasionnés par l'activité de la Zone Industrielles de l'Eguillon, et de vendre cette bande de terrain au prix de 2,36 € le m²
- Confier le bornage au Cabinet DEJOIE-BARBIER (Géomètres à la Ferté Bernard) ; les frais étant à la charge des acquéreurs

Autorise Mr le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- Signer les actes notariés chez Maître DURAND, Notaires à la Ferté Bernard ; les frais étant à la charge des acquéreurs,
- Signer tous documents et régler toutes factures visant au bon déroulement de cette cession.

AVENANT AUX CONVENTIONS SIGNEE ENTRE LA VILLE ET LA S.E.M. ATHENA

Reçu en Sous-
Préfecture le
9 juin 2009

Monsieur THOREAU, Adjoint au Maire, rappelle que deux conventions lient la Ville de La Ferté-Bernard et la Société d'Economie Mixte Locale ATHENA quant à l'organisation, la gestion, la promotion, la communication et la commercialisation des activités culturelles et de loisirs municipales.

Certaines modifications doivent intervenir quant au montant de la rémunération forfaitaire stipulée dans les conventions signées en Avril 2007 ; ce montant pourrait être porté, à compter du 1^{er} juillet 2009, à :

- ♦74.529 € pour les activités culturelles du Centre Culturel Athéna,
- ♦58.217 € pour les activités de loisirs de l'ESCAL.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'avenant aux conventions passées avec la S.E.M. ATHENA en 2007

Porte le montant de la rémunération forfaitaire prévue dans lesdites conventions à :

- ♦74.529 € pour les activités culturelles du Centre Culturel Athéna,
- ♦58.217 € pour les activités de loisirs de l'ESCAL,

et ce, à compter du 1^{er} juillet 2009.

DENOMINATION DE DEUX RUES

Monsieur GALLAND, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine demande aux membres de l'Assemblée de dénommer deux rues situées dans la Zone Industrielle de l'Eguillon. Il précise que la voie principale se situe à l'entrée de la Zone Industrielle, elle est perpendiculaire au Rond Point de la Route de Mamers et que l'autre rue est parallèle au bassin d'eaux pluviales situé à l'entrée de la Zone Industrielle, cette dernière dessert notamment M.D.G et FITECO.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité (28 Pour - 1 Abstention) des membres votants,

Décide de dénommer ces deux rues :

- Avenue Georges CHARPAK (voie principale à l'entrée de la Zone Industrielle, perpendiculaire au Rond Point de la Route de Mamers)
- Rue Maurice ALLAIS (Voie parallèle au bassin d'eaux pluviales de la Zone Industrielle et desservant MDG et FITECO)

Reçu en Sous-
Préfecture le
9 juin 2009

INFORMATION

STATISTIQUES PERMIS DE CONSTRUIRE 2009

Une information est donnée aux membres du Conseil Municipal quant au nombre d'autorisation de sol déposés depuis le 1^{er} janvier 2009.

Reçu en Sous-
Préfecture le
3 juin 2009

ARRET DU PROJET DE REVISION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Philippe GALLAND, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe. Il présente le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur GALLAND présente le bilan de la concertation avec la population. Le Conseil Municipal a informé les habitants sur les grandes orientations de la révision du PLU par le biais du bulletin communal. Il y a eu une réunion publique de concertation avec la population sur le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de LA FERTE BERNARD qui s'est tenu le 13 décembre 2003 à la salle ATHENA. De plus, un registre d'observations et de propositions a été tenu à la disposition de la population. Aucune observation ou suggestion n'a été reportée sur ce registre.

Cette réunion publique a permis à la population de donner son avis favorable sur les grandes orientations du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Considère que la concertation avec la population a bien été réalisée conformément à l'article L 300 - 2

Monsieur GALLAND expose l'état d'avancement de la procédure de révision du PLU. Le projet avait été arrêté le 20 décembre 2004 et envoyé en communication aux Personnes publiques associées et consultées. Suite aux avis défavorables de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture, le dossier était resté en suspens. L'étude a repris au cours du 2^{ème} semestre 2008.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal de LA FERTE BERNARD en date du 19 décembre 2002 prescrivant la révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que les études qui se sont déroulées avec la participation des Personnes publiques associées ont abouti à un projet de révision du Plan Local d'Urbanisme comprenant les pièces visées à l'article R 123.1 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a débattu le 31 mars 2009 sur les nouvelles grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

VU le projet du Plan Local d'Urbanisme et notamment le Rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Règlement (règlement écrit et plans de découpage en zones) et les Annexes,

CONSIDERANT que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme qui a été présenté aux personnes publiques associées et consultées lors de la réunion officielle du 30 avril 2009, est prêt à être transmis pour avis aux services de l'Etat associés à sa révision et aux personnes publiques qui ont demandées à être consultées conformément à l'article L123 - 8 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Arrête le projet de révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA FERTE BERNARD tel qu'il est annexé à la présente.

Précise que le projet de révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- aux services de l'Etat associés à la révision du PLU à la demande du Préfet, conformément à l'article L 123 -7 du Code de l'Urbanisme
- au Conseil Général, conformément à l'article L 123 -8 du Code de l'Urbanisme
- aux trois chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers) conformément aux articles L 123 - 8 et L 121 - 4 du Code de l'Urbanisme
- aux Maires des communes voisines et aux Présidents des établissements de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés conformément à l'article L 123- 8 du Code de l'Urbanisme

Monsieur le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 3 juin 2009 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 27 mai 2009.

Reçu en Sous-
Préfecture le
10 juin 2009

**AIDE COMMUNALE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE :
PROROGATION DU DISPOSITIF ET VERSEMENT DE DEUX SUBVENTIONS**

Monsieur GALLAND, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, rappelle aux membres de l'Assemblée que par délibération en date du 30 mars 2006, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place un dispositif permettant d'accompagner financièrement la restauration du patrimoine privé (non habitable), ceci en fonction de critères bien définis. Il précise que ce dispositif avait été voté en premier lieu pour une période allant d'avril 2006 à mars 2007, et qu'il avait par la suite fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2008.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de renouveler ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, Mr GALLAND fait part aux membres du Conseil Municipal des deux demandes qui ont été instruites par le Perche Sarthois au titre de ce dispositif. Il indique que le Perche Sarthois a émis son accord pour l'octroi de deux subventions aux propriétaires suivants :

- **Personne concernée** : Mr Charles SOMARE
- **Travaux** : Restauration Tour d'enceinte située 49 Rue Bourneuf
- **Montant éligible** : 18.981 €
- **Subvention accordée par le Perche Sarthois** : 3.796 €

- **Personne concernée** : Mr Philippe BOURBON
- **Travaux** : Pavillon de jardin situé 20 Rue Bourneuf
- **Montant éligible** : 30.700 €
- **Subvention accordée par le Perche Sarthois** : 6.140 €

Mr GALLAND informe les membres de l'Assemblée que conformément aux critères qui ont été définis lors de la mise en place de ce dispositif, le montant de l'aide versée par la ville pourrait s'élever à 20 % du montant HT des travaux subventionnés par le Perche Sarthois.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Décide de proroger le dispositif d'aide communale à la restauration du patrimoine privé jusqu'au 31 décembre 2009.

Autorise Mr le Maire ou l'un de ses Adjointes à verser les subventions suivantes :

- 3.796 € à Mr Charles SOMARE pour la restauration de la Tour d'enceinte située 49 rue Bourneuf
- 6.140 € à Mr Philippe BOURBON pour la restauration du pavillon situé 20 rue Bourneuf

MISE AUX NORMES DES FEUX TRICOLORES DU CARREFOUR DE « HAUTE FOLIE » : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE

Monsieur RABOT, Premier Adjoint au Maire, informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre de la mise aux normes des feux tricolores du carrefour de « Haute Folies », il conviendrait de lancer la procédure de marché afin de retenir les entreprises qui seront chargées de la réalisation de ces travaux.

Il précise au Conseil Municipal que le montant de ces travaux est estimé à 89.000 €.

Par ailleurs, il rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour ces travaux, une subvention d'un montant de 12.241 € a été attribuée à la commune au titre du Produit

Reçu en Sous-
Préfecture le
10 juin 2009

des Amendes de Police de Circulation Routière. Il rappelle également que pour cette opération, la commune de Cherré supportera 1/5^{ème} de la dépense.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Mr le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- lancer un marché à procédure adaptée, retenir les entreprises qui seront chargées de la réalisation de ces travaux, signer les actes d'engagements correspondants, régler les factures qui en découleront,
- Signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération,
- A émettre le titre de recettes correspondant à 1/5^{ème} du montant HT des dépenses auprès de la commune de CHERRE.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE

Reçu en Sous-
Préfecture le
12 juin 2009

Monsieur RABOT, Premier Adjoint au Maire, informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie qui seront réalisés sur la commune, il conviendrait d'autoriser le lancement de la procédure de marché, ceci afin de retenir les entreprises qui seront chargées de la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Mr le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- lancer un marché à procédure adaptée, retenir les entreprises qui seront chargées de la réalisation de ces travaux, signer les actes d'engagements correspondants, régler les factures qui en découleront.
- Signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération

PASS FONCIER : VERSEMENT DE LA DEUXIEME SUBVENTION

Reçu en Sous-
Préfecture le
9 juin 2009

Madame BOIS, Ajointe au Maire, chargée des Affaires Sociales et Familiales, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 2 octobre 2008, une convention de partenariat a été signée avec le CIL de la SARTHE pour la mise en place du Pass Foncier.

A ce titre, elle informe les membres de l'Assemblée qu'un deuxième dossier vient d'être validé par le CIL de la Sarthe. Ainsi, conformément aux critères d'éligibilité qui ont été définis par la convention de partenariat qui a été signée avec le CIL de la Sarthe, Mr CORVAISIER et Mle VILLETTE sont susceptibles de se voir attribuer une subvention d'un montant de 4.000 €. Elle précise que leur projet de construction se situe dans le lotissement « le Vallon des Haies » (lot n° 6 - Cadastré section D, n° 1017).

La cession du terrain étant effective par acte notarié signé le 19 mai 2009 entre la société AMBIANCE BOIS et la société FINANCIL Sarthe (émanation du CIL), il conviendrait d'autoriser le versement des 4.000 € correspondant à la subvention directement entre les mains du notaire, ce dernier se chargeant du reversement à FINANCIL SARTHE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité des membres votants (25 Pour - 4 Abstentions)

Autorise Mr le Maire ou l'un de ses Adjointes à verser une subvention d'un montant de 4.000 €, par l'intermédiaire de l'étude LEVEQUE et MOUCHEL (72400 LA FERTE BERNARD), ceci dans le cadre de la mise en place du Pass Foncier au profit de Mr CORVAISIER et Mle VILLETTE.

INFORMATION

PRESENTATION DES ACTIVITES ESTIVALES MUNICIPALES

Une information est donnée au Conseil Municipal quant aux activités qui seront organisés pendant la période estivale.

Reçu en Sous-
Préfecture le
10 juin 2009

POSTE-EMPLOI-TREMPIN : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que l'Association PLANETE SCIENCE souhaiterait mettre en place un Poste-Emploi-Tremplin, en partenariat avec la Région des Pays de La Loire.

Pour ce faire, l'Association PLANETE SCIENCE, sollicite la commune pour cofinancer ce poste à hauteur de 20 % du SMIC, pendant 5 ans.

Monsieur le Maire propose donc que la commune signe une convention avec l'Association PLANETE SCIENCE et la Région des Pays de Loire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- signer une convention relative à la mise en place d'un Poste-Emploi-Tremplin avec la Région des Pays de La Loire et PLANETE SCIENCE, pour une durée de 5 ans.

- régler la participation annuelle correspondante

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Reçu en Sous-
Préfecture le
9 juin 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de signature d'un contrat d'apprentissage au sein des Services Techniques Municipaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- Solliciter les Services de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, afin de mettre en place un contrat d'apprentissage, dans le domaine de la couverture, ou de la charpente/couverture,
- Signer la déclaration en vue de la formation d'apprentis du secteur public,
- Signer les contrats, avec les différents apprentis.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. -